



C.T.L. emplois du 15 janvier 2019 Déclaration liminaire Intersyndicale

Madame la Présidente,

Les représentants du personnel, convoqués ce mardi 15 janvier 2019 pour la tenue d'un Comité Technique Local portant sur la situation des implantations d'emplois à la DDFiP du Val d'Oise au 1^{er} janvier 2019 vous informent qu'ils ne siégeront pas.

Le sujet à l'ordre du jour « Emplois » justifie, à lui seul, cette décision :

Depuis sa création en 2008, la DGFIP aura perdu près de 23 471 emplois et les services doivent fonctionner sur des budgets en baisse constante. En 2019, ce sont 2 130 emplois qui seront encore ponctionnés dans les services ! alors qu'en 2017, près de 400 000 heures de travail gratuit ont été exécutées par les personnels, ce qui représente au bas mot l'équivalent de plus de 250 ETP. Et encore, ces heures prises ne sont que partiellement mesurées.

Si cette nouvelle saignée est possible, c'est bien parce qu'aucune des missions de notre Direction Générale n'est aujourd'hui considérée comme prioritaire, quels que soient les discours tenus tant par les ministres que par le Directeur Général. C'est ainsi que la DGFIP est devenue le premier et bientôt l'unique gisement de réduction d'emplois publics, symbolisant, à elle seule, la fuite en avant d'une politique dogmatique d'austérité menée par le gouvernement au mépris des conditions de travail et de la santé des agents des Finances Publiques.

Pour le Val d'Oise, ce sont encore 37 suppressions d'emplois qui s'ajoutent au 332 des dix dernières années. Elles viendront encore fragiliser les postes et les services en justifiant, hélas, de nouvelles restructurations dans un avenir proche.

Force est de constater que, faute de personnels, nous ne sommes plus en capacité d'assurer correctement nos missions et cela entraîne un dysfonctionnement de nos services et des tensions entre les usagers et nos collègues.

La DGFIP et ses agents subissent depuis de trop nombreuses années l'exemplarité de Bercy. Leur engagement et leur conscience professionnelle ne sont jamais récompensés. Pour nous, la prime de 200 € doit être attribuée à l'ensemble des personnels comme préambule à l'ouverture de véritables négociations salariales.

Une fois de plus, nous condamnons fermement cette politique de suppressions d'emplois !

Les suppressions d'emplois doivent cesser et un plan de recrutement à la hauteur des enjeux doit être décidé.

Cergy le 15 janvier 2019